



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 35127

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer sur la politique menée en faveur des personnes handicapées. Il souhaite connaître les actions menées dans son secrétariat d'état pour permettre une meilleure accessibilité aux locaux, et une meilleure adaptabilité aux postes de travail.

Texte de la réponse

Les actions menées pour permettre une meilleure accessibilité aux locaux, et une meilleure adaptabilité aux postes de travail pour les personnels relevant de la délégation générale à l'outre-mer sont totalement intégrées dans le plan d'action en faveur de l'emploi et l'insertion des personnes handicapées du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Les éléments en réponse à cette question n° 35127, concernant les agents des services de l'administration centrale de l'outre-mer, se trouvent donc dans ceux apportés à votre question n° 35123 relative à la politique menée en la matière par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35127

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9697

Réponse publiée le : 31 mars 2009, page 3113